



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le lundi 27 avril 2020

Enquêtes publiques dématérialisées liées à la mise à 2x2 voies de la route centre Europe Atlantique - RCEA

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les procédures d'enquêtes publiques sont adaptées.

Deux enquêtes publiques, dans le cadre de la mise en 2x2 voies de la RN79, ont été ouvertes le 23 mars 2020 par voie dématérialisée compte tenu des mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19:

- La demande d'autorisation environnementale pour les travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA,
- Les conditions d'exploitation de la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « Les Proux » sur le territoire de la commune de Toulon-sur-Allier.

Les délais relatifs à ces deux enquêtes publiques ont été suspendues en application de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

Par décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, certaines procédures de consultation du public peuvent reprendre compte tenu de leur intérêt national et de leur caractère urgent.

«En application du [second alinéa de l'article 9 de l'ordonnance du 25 mars 2020 susvisée](#), compte tenu des enjeux de protection des intérêts fondamentaux de la Nation, de sécurité, de protection de la santé et de la salubrité publique, de sauvegarde de l'emploi et de l'activité et de préservation de l'environnement, reprennent leur cours, sept jours à compter de la publication du présent décret, les délais des procédures suivantes :

12° Pour le projet de mise à 2 × 2 voies de la Route Centre-Europe Atlantique (RN 79) entre Sazeret (03) et Digoin (71), la procédure d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale menée en application des [articles L. 181-9 à L. 181-11 du code de l'environnement](#), présentée par la société ALIAE, et la procédure d'enquête publique préalable à l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation de la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « Les Proux » sur le territoire de la commune de Toulon sur Allier, présentée par la SAS CARRIERES VIALLET. »

Adaptation de la durée des enquêtes : Prolongation des enquêtes jusqu'au vendredi 05 juin 2020 par arrêtés de Madame la préfète de l'Allier.

Les deux enquêtes publiques se poursuivent donc par voie dématérialisée.

Si possible le moment venu, et sous réserve de la situation sanitaire, la tenue de permanences en présentiel pourra être envisagée dans les mairies concernées par le projet. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Les observations déjà émises demeurent prises en compte par la commission d'enquête et le commissaire enquêteur.

Le site internet www.enquetes-publiques.com, permet de consulter les dossiers dématérialisés et de déposer des observations, en cliquant sur les liens suivants :

- [Mise en 2x2 voies de circulation de la RN79](#)
- [Exploitation de la carrière Viallet](#)

Des observations peuvent également être formulées pour chacune des enquêtes par voie électronique à l'adresse suivante : pref-avis-public@allier.gouv.fr

L'ensemble des enquêtes est également accessible sur le site internet de la préfecture : www.allier.gouv.fr rubrique « **Enquêtes et consultations publiques** »

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03